

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **TVP 002-4033/18/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention à l'association Club de la Croisière Marseille Provence pour l'organisation d'actions de promotion et d'accueil de l'activité croisières - Approbation de l'avenant N°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs MET 18/7098/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le « Club de la Croisière Marseille Provence », crée en 1996 à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, du Grand Port Maritime et de la Ville de Marseille, associe les acteurs de la filière économique et institutionnelle impliqués dans le développement et la promotion de la croisière à Marseille.

A l'horizon 2020, Marseille Provence devrait franchir le cap des 2 millions de croisiéristes accueillis par an et confirmer son positionnement comme port leader sur le marché méditerranéen en se hissant dans le Top 3 des ports de croisière de méditerranée.

Cet objectif parfaitement réaliste est en grande partie le fruit des investissements réalisés par le Grand Port Maritime de Marseille qui, en élargissant la passe nord, permet d'accueillir les navires quasiment par tout temps, au-delà des actions commerciales, de promotion, de marketing et d'amélioration de l'accueil, conduites et coordonnées depuis bientôt 20 ans par le Club de la Croisière Marseille Provence avec ses partenaires dont la Métropole.

Les axes prioritaires définis dans le cadre des actions conduites tout au long de l'année par le Club de la Croisière Marseille Provence sont le reflet d'une ambition commune pour accroître la lisibilité et la notoriété de la métropole tant au niveau de ses nombreux atouts touristiques que sur un plan économique plus global.

Signé le 28 Juin 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 19 juillet 2018

En 2018, le nouveau plan d'actions triennal plus ambitieux de promotion et d'accueil de l'activité croisières permettra d'atteindre l'ambition fixée et pérenniser son financement.

Le Club de la Croisière Marseille Provence renforcera ainsi le positionnement du Port de Marseille Fos comme premier pôle de croisière en France et 5e port Méditerranéen.

Le budget total des actions est estimé à 623 500 euros HT pour l'année 2018.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer financièrement à hauteur de 50 000 euros au budget 2018 de ce plan d'actions auprès d'autres partenaires comme le GPMM, la CCIMP, la Ville de Marseille, le Conseil Régional et le Conseil Départemental 13.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- la délibération TVP 001-1994/17/BM du 18 mai 2017 approuvant la signature d'une convention pluriannuelle.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Que l'objectif et les actions de l'association correspondent aux activités que la Métropole Aix-Marseille Provence souhaite voir se développer en matière d'attractivité et de rayonnement international

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 50 000 euros à l'association le Club de la Croisière Marseille Provence pour l'organisation d'actions de promotion et d'accueil de l'activité croisières.

**Article 2 :**

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé conclu avec l'association club de la Croisière Marseille Provence.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant ou tout document afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence Sous-politique B330 – Nature 6574 – Fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Promotion et Développement du tourisme

Danielle MILON